

AFFAIRE N° 18

ELECTRIFICATION DE LA REGION DES "DEUX CANONS "

LE MAIRE passe la parole à M. MANES qui s'est occupé de la question

M. MANES : En ce qui concerne l'électrification des "DEUX CANONS", j'ai étudié la question ; deux solutions pourraient être adoptées :

1° la prise en charge par la Commune du réseau de distribution de l'électricité à l'intérieur du lotissement ce qui coûterait à la Commune la somme de 6 millions environ

2° l'extension du réseau et la transformation de la haute tension en basse tension pour la construction d'un transformateur à la porte du lotissement. Les travaux s'élèveraient à 2 millions environ.

Après échange de vue, le Conseil à l'unanimité estime que tout lotissement doit assurer l'électrification de son lotissement.

Cependant, la Commune adopte la 2me solution proposée, c'est à dire assurer la ~~contingence~~ du courant au lotissement dont s'agit comme il a été d'ailleurs fait pour la canalisation.